



Expulsion prononcée mais pas encore réglée

Par **titonguette**, le **25/06/2010 à 15:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un T2 dans lequel j'ai un locataire qui ne paye plus son loyer depuis octobre 2008 et dont la fin du bail était le 31/01/2009.

Un jugement d'expulsion a été prononcé en octobre 2009 mais avec la trêve hivernale elle ne pouvait être effective qu'au 15 mars dernier. Depuis rien ne bouge. La préfecture a le dossier entre les mains, l'huissier aussi (lui nous dit qu'il faut que notre locataire ait un toit pour qu'il puisse être virer).

Est il normal que cela prenne autant de temps. Ce monsieur a une dette de plus de 6000 euros et financièrement cela me met dans une situation délicate. J'ai également peur que les choses ne soient pas réglées avant la prochaine trêve hivernale.

suis je certaine de pouvoir récupérer mon logement avant la prochaine trêve ?

Que va t'il se passer si ce monsieur ne trouve pas un logement social (ce qui n'est surprenant car je ne vois pas comment un organisme HLM peut se risquer à donner un logement à une personne dans cette situation). Pourquoi est ce aussi long ?

Merci de me renseigner

Cordialement.